

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CAPPELLE-EN-PEVELE

Séance du 5 juillet 2024

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
1 <sup>er</sup> juillet 2024

Transmission en Préfecture
8 juillet 2024

Date de publication
8 juillet 2024

**Etaient présents :**

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, Mme Julie DELTOUR

**Procurations :**

M. François HENRIQUET à M. Bruno CHACORNAC  
M. Dominique LA GANGA à M. Bernard CHOCRAUX  
Mme Isabelle PERAL à M. Jean-Pierre ROCHE  
Mme Céline SINIARSKI à Mme Peggy GELEZ

**A été nommée secrétaire de séance :**

Mme Julie DELTOUR

<p><b>DELIBERATION N°43/2024</b></p>	<p><b>[MARCHES PUBLICS] Signature de deux conventions avec Orange pour la mise en souterrain rue de la Ladrerie, des réseaux aériens de communications électroniques d'orange établis sur des supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sur la commune.</b></p>
--	---

Dans le cadre des travaux de requalification du cadre de vie, la commune a souhaité réaliser l'enfouissement des réseaux.

A cet effet, le réseau Orange qui sera également enfouit doit faire l'objet d'une convention.

Les travaux se dérouleront en deux phases, il est prévu de signer une convention par phase.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise avec 19 voix pour Monsieur le Maire à signer les deux conventions avec Orange pour la mise en souterrain rue de la Ladrerie, des réseaux aériens de communications électroniques d'orange établis sur des supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sur la commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire  
M. Bernard CHOCRAUX

